

## Arrêté n°2026\_01 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CCAS

### Le maire de la commune de Veronnex (01210)

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6, R. 123-11, R. 123-12 et R. 123-27 ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du **27/04/2026** fixant le nombre des membres du conseil d'administration à **11**.

Considérant que les associations mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, malgré leur sollicitation par courrier en date du **08/04/2026**, n'ont pas formulé de proposition

### ARRÊTE

**Article premier** : Sont nommés en qualité de membres du conseil d'administration du CCAS, des représentants œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de l'union départementale des associations familiales, d'associations de retraités et de personnes âgées du département et d'associations de personnes handicapées du département :

Mme Sonja DÉTRAZ,  
M. Patrick FOLLY,  
Mme Danielle GRUFFAT,  
Mme Dominique LEROYE,  
Mme Jocelyne PETRY,

**Article 2** : Le maire de la commune et le Directeur Générale des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs.

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis à Bourg en Bresse (le préfet de Bourg en Bresse)

Fait à Veronnex

Le 07/05/2026

Le maire, Président du CCAS, P. MADER

Certifie le caractère exécutoire de cet acte, le 7 mai 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bourg en Bresse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Signature

